



Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 mars 2021

n° 045-21

Objet : *RS - Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet*

- date de convocation le 19 mars 2021 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-cinq mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Dominique Pommat à Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés : 16

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 mars 2021

délibération n° 045-21

objet **RS - Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, expose qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet.

Suite au travail d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le recensement et l'analyse de l'existant en termes de téléphonie et d'accès internet, les communes ou entités ayant manifesté leur intérêt pour intégrer le groupement sont les suivantes :

- Grand Chambéry,
- la Ville de Chambéry,
- le CCAS de Chambéry,
- la commune de la Motte-Servolex,
- le CCAS de La Motte-Servolex,
- la commune de La Ravoire,
- le CCAS de La Ravoire,
- la commune de Barby,
- la commune de Challes-les-Eaux,
- la commune de Cognin,
- la commune de Jacob-Bellecombette,
- la commune de La Compôte,
- la commune de La Thuile,
- la commune du Noyer,
- la commune de Lescheraines,
- la commune de Saint-Jean-d'Arvey,
- la commune de Viminis,
- le syndicat mixte Savoie Déchets,
- Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Le projet de convention constitutive de groupement de commandes formalise les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement, et la désignation de Grand Chambéry comme coordonnateur.

Sa durée correspond à la durée prévue pour l'accord-cadre. Ce dernier sera conclu pour une durée initiale de trois ans et pourra être renouvelé une fois un an, soit une durée totale de quatre ans.

L'accord-cadre sera passé par voie d'appel d'offres ouvert. Son lancement est prévu en avril 2021.

Le coordonnateur aura la charge de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification de l'accord-cadre à bons de commande en vue de la satisfaction des besoins de ses membres.

Chaque membre du groupement de commandes se chargera de l'exécution de ses commandes, du suivi des consommations et du paiement des factures relatives à ses consommations.

La consultation comportera différents lots relatifs aux services de téléphonie fixe, téléphonie mobile, internet xDSL et fibre.

Chaque lot donnera lieu à l'élaboration d'un accord-cadre à bons de commande. Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins par chaque membre.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création du groupement de commandes entre les entités listées ci-dessus pour la fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 045-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de services de télécommunications pour les lignes fixes, mobiles et internet
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	25 mars 2021
Annexe(s) :	convention de groupement de commandes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210325-lmc1H25115H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25115H1

Date de transmission en Préfecture :	08 avril 2021
Date de réception en Préfecture :	08 avril 2021
Période d'affichage :	du au